MÉMOIRE

VERS UN FINANCEMENT ÉQUITABLE DES SERVICES DE POLICE À SAGUENAY AU BÉNÉFICE DE LA POPULATION

Présenté au Comité consultatif sur la réalité policière

Dans le cadre des consultations et auditions publiques sur le Livre vert portant sur la réalité policière au Québec : *modernité, confiance et efficience.*

Le jeudi 15 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

Introduction……..4

Enjeu n°1 : Le financement……5

Enjeu n°2 : Les coûts……8

Conclusion……..11

Références…… 13

Annexe I…….. 14

Annexe II…….. 18

INTRODUCTION

Ville de Saguenay

Septième plus grande ville du Québec, la Ville de Saguenay est la métropole de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean dénombrant 146 797 habitants en 2019 (53% de la population régionale). Occupant un territoire de 1 127 km^2, soit le double de la superficie de l'île de Montréal, la densité de sa population est de 130 habitants par km^2. Deuxième ville industrielle dans la province en termes d'investissements privés, Saguenay doit répondre à des enjeux de stagnation démographique et de diversification économique.

Par sa nouvelle gouvernance et le dévouement dont font preuve ses 1 300 employés, la Ville de Saguenay est mobilisée à relever d'importants défis en matière de saine gestion des finances publiques, de flexibilité opérationnelle et de gestion de la relève. Le financement adéquat et équitable des services policiers municipaux représente une opportunité d'analyser en profondeur le coût juste de l'essentielle mission qu'occupe ces services au sein d'une ville de la taille de Saguenay et de combler les attentes croissantes des citoyennes et citoyens à cet égard.

Service de police de Saguenay (SPS)

Le service de police de Saguenay (SPS) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et de prévenir et combattre le crime. Son personnel s'engage à respecter sa mission en contribuant à réduire le crime, en améliorant le bilan routier, en favorisant une augmentation du sentiment de sécurité et en développant un milieu de vie paisible et sûr partout sur son territoire.

Le SPS a pour vision d'être tourné vers l'avenir, à l'écoute de sa population et des besoins de celle-ci. Son équipe est au service de sa communauté et souhaite se démarquer par son professionnalisme, son niveau de compétence élevé ainsi que par l'excellence de ses pratiques.

Le service est composé de 11 cadres policiers, de 4 cadres civils, de 175 policiers permanents, de 45 policiers temporaires, de 47 cols blancs, de même que de plus de 60 brigadiers scolaires. Ses activités incluent le centre d'urgence 9-1-1, la patrouille et la gendarmerie 24h/24, les enquêtes criminelles et spécialisées (stupéfiants, alcool, tabac, cannabis), les affaires publiques, la prévention, l'identité judiciaire et les enquêtes collision, le renseignement criminel, la patrouille nautique/motoneige/vélo/VTT, les brigades scolaires, l'escouade régionale mixte, le transport de dons d'organes ainsi que les normes professionnelles et l'éthique professionnelle.

ENJEU N°1 : LE FINANCEMENT

Depuis près de deux décennies, le gouvernement du Québec entretient une grave iniquité envers les citoyennes et les citoyens de la Ville de Saguenay et entre les différentes municipalités elles-mêmes en ce qui a trait au financement des services policiers. L'enjeu ne date pas d'hier; depuis 2008, le ministère de la Sécurité publique mène des discussions sur le financement des services policiers et la desserte de la Sûreté du Québec (SQ) [1]. Les modifications annoncées en novembre 2019, via les modifications apportées au *Règlement sur les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec* [2], creusent davantage cette iniquité.

<u>Double financement</u>

La population de Saguenay, comme celle d'autres villes de plus de 100 000 habitants desservies par un corps de police municipal (CPM), doit financer doublement la desserte des services de niveau I :

- Via le compte de taxes foncières pour leur propre CPM;
- Via les impôts provinciaux pour la desserte de niveau I des villes dont la couverture est assurée par SQ.

Cette iniquité s'explique par la subvention gouvernementale accordée aux villes dont la couverture est assurée par la SQ et qui doivent verser une quote-part n'équivalant pas à la totalité du coûtant des services auxquels ces villes ont droit.

<u>Contribution variable et au bénéfice des petites municipalités</u>

La SQ assure la protection de l'ensemble du territoire québécois pour toutes les municipalités n'ayant pas de corps de police municipal, soit pour environ 30% de la population du Québec. Jusqu'en 2019, la subvention accordée à ces municipalités atteignait 47% du coût de la facture globale de la desserte policière. La facture de la balance des coûts des services policiers de niveau 1 offerts par la SQ à ces municipalités est couverte par le *Fonds des services de police* (FSP), dont l'enveloppe actuelle est estimée à 678 millions $ [3].

Depuis, la contribution gouvernementale totale passe de 47% à 50%, pour un total de 336 millions $. Les municipalités épongent individuellement au travers leur quote-part de 20% à 80% des coûts selon leur richesse foncière et leur taille. Par exemple, les municipalités ayant un grand territoire et une faible richesse foncière financent aussi peu que le cinquième des coûts des services policiers de niveau 1. En ce sens, le tableau 1 présente cet exercice de réflexion pour la période de 2010 à 2019, et ce pour des compensations de 20 % et de 47 %.

Tableau 1 : Calcul des sommes potentiellement obtenues si la Ville de Saguenay avait reçu des subventions à la hauteur de 20 et 47 % de 2010 à 2019

Coûts du service de police de Saguenay		**Subventions annuelles estimées**	
	Coûts réels (excluant les amortissements)	**20%**	**47%**
2010	27 587 616 $	5 517 523 $	12 966 180 $
2011	28 366 866 $	5 673 373 $	13 332 427 $
2012	29 611 331 $	5 922 266 $	13 917 326 $
2013	31 026 182 $	6 205 236 $	14 582 306 $
2014	34 121 717 $	6 824 343 $	16 037 207 $
2015	34 550 475 $	6 910 095 $	16 238 723 $
2016	34 456 789 $	6 891 358 $	16 194 691 $
2017	36 310 506 $	7 262 101 $	17 065 938 $
2018	37 684 241 $	7 536 848 $	17 711 593 $
2019	37 354 273 $	7 470 855 $	17 556 508 $
Total 2010-2019		**66 213 999 $**	**155 602 898 $**
Estimation *per capita* sur 10 ans (@ 145 000 personnes)		**457 $**	**1 073 $**

L'ampleur de l'iniquité apparaît ainsi clairement : pour ces 10 années, une subvention de 47 % aurait engrangé de revenus supplémentaires de l'ordre de 155,6 millions $ dans les coffres de la Ville de Saguenay, soit plus de 1000 $ par citoyen[1]. La *Fédération des policiers et policières municipaux du Québec* (FPPMQ) chiffrait quant à elle à 16,7 millions $ pour Saguenay pour 2018 [4] la valeur d'une hypothétique subvention équivalente à l'exonération dont bénéficient les municipalités desservies par les SQ pour leur niveau 1.

Fardeau fiscal

Les modifications réglementaires de 2019 permettent aussi un étalement du fardeau fiscal supplémentaire, créé en majeure partie par l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective des policiers provinciaux à partir de 2017 et dont les effets ont été rétroactifs à compter de 2015. Il faut y ajouter que les augmentations annuelles sont plafonnées à 7 % pour les cinq premières années d'application du règlement modifié (plancher à + 2 %/an), puis au taux d'inflation majoré d'un point pour les suivantes.

[1] Avec une population estimée de 145 000 personnes sur toute la période.

Services supplétifs

Il doit être souligné que depuis l'entrée en vigueur de la Loi, les municipalités qui comme Saguenay ont bénéficié de certains services supplétifs de la SQ n'ont pas été appelées à verser les sommes exigibles. Toutefois, cet allégement, bien qu'il ne puisse être quantifié pour la Ville de Saguenay, ne saurait combler les sommes qui auraient été versées si d'hypothétiques subventions à la hauteur de 47 % lui avaient été octroyées pour son service de police en guise de compensation.

ENJEU N° 2 : LES COÛTS

Les coûts des services policiers sont en croissance soutenue au Québec, nonobstant le corps de police (CPM ou SQ) offrant la couverture. Selon les données de l'*Union des municipalités du Québec* (UMQ) [3], pour les 10 villes les plus populeuses, les hausses varient de 1,9 à plus de 6,0 % de 2009 à 2018. Toujours selon l'UMQ, ceux de la SQ ont bondi de 4,0 % pour la même période.

La complexification des tâches policières au fil du temps n'est pas non plus étrangère à ces hausses de coûts. De surcroît, les variations budgétaires au travers des corps policiers de la province modulent la prestation des services sur les différents territoires. Les Québécois ne reçoivent donc pas tous des services de police (prévention, communautaire et intervention) à la même hauteur, en fonction également des niveaux de services souhaités par les instances locales. Comme le démontre le tableau 1, ceux du SPS n'y font pas exception[2]. Il demeure fondamental, quel que soit le service policier impliqué, de maintenir une équité des services de base offerts et surtout une justice dans les coûts qu'ils représentent pour l'ensemble de la population.

Pour la Ville de Saguenay, ces augmentations des coûts sont attribuables à de nombreux facteurs. Une analyse sommaire révèle évidemment que les conditions de travail du personnel policier et civil œuvrant au sein du SPS constituent le facteur prédominant, alors que la masse salariale représente son principal poste de dépenses.

Impact démographique

En termes démographiques, Saguenay est la seule ville québécoise de plus de 100 000 habitants pour laquelle une stagnation démographique (voire un léger déclin) plutôt qu'une croissance soutenue est prévue pour la prochaine décennie. De plus, le poids statistique de sa population active sur celle «inactive» sera réduit de près de moitié sur la même période.

Le vieillissement de la population modifie également la nature des interventions et le rapport de cette dernière avec le SPS, principalement dû aux changements importants des modes de vie une fois arrivée à la retraite. Pour les sept CPM de niveau II desservant les villes de 100 000 à 249 999 de population, le taux de policiers par 1000 habitants (1,1) est le plus bas du Québec, alors que la moyenne provinciale se situe à 1,8 policier pour 1000 habitants. Ce ratio est en diminution partout dans la province à cause de l'augmentation de la population, sauf à Saguenay[3], qui peut espérer maintenir le sien avec la stagnation démographique anticipée.

Les stratégies d'attractivité de nouveaux résidents et d'investisseurs ainsi que les projets de développement économique en cours promettent un avenir prospère pour la Ville de Saguenay.

[3] Ce ratio était de 1,25 à Saguenay en 2018.

Impact territorial

Malgré ce point positif, la géographie et les particularités du territoire à couvrir doivent impérativement être prises en compte dans l'équation menant aux coûts de la desserte policière. La Ville de Saguenay possède en effet une superficie 2,5 fois plus grande que celle de l'île de Montréal et de la ville de Lévis, et plus de 3 fois celles de Trois-Rivières et de Sherbrooke. Les dépenses totales reliées au SPS incluent les effectifs à déployer, mais également des postes de dépenses externes au service, dont par exemple les équipements motorisés et les immeubles. Plusieurs de ces postes budgétaires (entretien des véhicules, carburant, entretien des bâtiments, etc.) sont tirés à la hausse par l'étendue du réseau routier, le polycentrisme[4], la présence de populations en périphéries loin des postes, l'accès à des plans d'eau navigables et de nombreuses zones de villégiatures isolées, pour ne nommer que ces paramètres.

De même, les nombreux déplacements sur de plus longues distances pour répondre aux appels affectent l'efficacité du travail des policiers et policières, en allongeant les délais d'intervention. L'atteinte d'un niveau de service donné en termes de rapidité d'intervention et de visibilité des forces policières demande donc des ressources supplémentaires à Saguenay par rapport aux villes de populations comparables. Aussi, les possibilités de partage de ressources et de partenariat avec les municipalités limitrophes pour pallier à ces impacts sont restreintes et très peu avantageuses à mettre en place, compte tenu de leur faible densité de population et/ou de leur distance, exception faite de la municipalité de Larouche[5].

Finalement, le rôle de métropole régionale apporte son lot de responsabilités et d'obligations supplémentaires. La perte de la prison de Chicoutimi au profit de celle de Roberval (transports accrus de prévenus) et la comparution de détenus directement à partir du quartier général contribuent, à titre d'exemple, à accroître les coûts des services policiers et ajouter une pression fiscale sur les contribuables saguenéens.

Impact socioéconomique

Troisièmement, les facteurs socio-économiques jouent un rôle prépondérant dans les coûts reliés à la desserte policière à Saguenay. Comme pour la plupart des autres villes, une tendance lourde dans les problématiques auxquelles est confronté le SPS est constatée depuis plusieurs années. Le taux de criminalité a baissé de 27 % à Saguenay entre 2008 et 2018 et malgré tout, la complexité des interventions policières connait une nette progression, notamment pour celles non liées à la criminalité (détresse psychologique, états mentaux perturbés, etc.). Depuis 2017, le nombre de ce type d'interventions, qui requièrent des délais généralement longs, se maintient à environ 1150/année, soit plus de trois par jour. Le SPS doit donc s'adapter à ces nouvelles réalités, qui affectent directement son niveau de service, sa capacité à répondre efficacement aux signalements et son agilité à réagir sur le

[4] Saguenay compte cinq centres-ville hérités de la fusion des anciennes municipalités en 2002.
[5] Un protocole d'entente est d'ailleurs en vigueur avec cette municipalité.

terrain. Toutefois, la vitalité économique démarque désavantageusement Saguenay de ses homologues. Selon un bulletin publié par l'*Institut de la statistique du Québec* en 2018 [5], « la Ville de Saguenay arrive dernière parmi les municipalités de 100 000 habitants et plus» au niveau de l'indice de vitalité économique[6], «en raison principalement d'une baisse de sa population enregistrée entre 2011 et 2016. ». La variation de la richesse foncière uniformisée (RFU) de la Ville de Saguenay par rapport au même groupe de référence pour la même période n'est guère plus reluisante.

[6] Cet indice composite, élaboré par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le compte du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, est maintenant produit et diffusé tous les deux ans, tant à l'échelle des localités qu'à celle des municipalités régionales de comté (MRC). Les résultats de l'indice sont utilisés notamment par le Ministère afin de moduler la répartition d'enveloppes budgétaires vouées au développement local et régional, dont les montants ajoutés au Fonds de développement des territoires. De plus, il constitue un outil de synthèse et d'analyse pour toute personne qui s'intéresse à la situation économique des localités et des MRC.

CONCLUSION

Sur le court-terme, la première solution est sans aucun doute que le gouvernement du Québec corrige sans plus attendre la grave iniquité maintenue envers les citoyens de la Ville de Saguenay, et qui subsiste depuis déjà trop longtemps au travers du financement à deux vitesses des services policiers.

En regard de ce qui a été présenté jusqu'à présent, une question se pose : comment atteindre un meilleur équilibre entre les attentes envers le SPS et la capacité de payer des contribuables de la Ville de Saguenay? L'objectif de la démarche consultative dans laquelle s'inscrit ce mémoire est de mettre en place les mesures requises pour compter sur une police efficace, efficiente et moderne, en phase avec les attentes des citoyens. Le SPS, de par sa structure de CPM et sa proximité avec les instances locales de gouvernance, se positionne déjà très bien pour y arriver. Ainsi, à court terme, une partie des sommes versées en guise de compensation serviraient immédiatement à financer et poursuivre le travail entamé par le SPS et ce, sans augmenter le fardeau fiscal des citoyens. Voici quelques exemples concrets d'actions dans cette direction :

- La mise en place de toutes les actions identifiées à la réflexion stratégique déposée en 2018 à l'administration municipale[7] : implantation des rapports d'accident informatisés et informatisation complète du processus de traitement des dossiers, amélioration des processus de contrôle et de suivi budgétaires, bonification de l'analyse de la criminalité en amont, amélioration de la structure du bureau des enquêtes et poursuite des créations de postes et des dotations rattachées à ces différentes actions afin de remplir les nouvelles obligations;
- L'optimisation et l'internalisation des capacités de formations pour rendre le bureau de formation du SPS toujours plus autonome et indépendant et de *l'École nationale de police du Québec* (ENPQ). Un accent mis sur une formation toujours meilleure en matière d'intervention sociale serait profitable dans le contexte de l'augmentation constante de la complexité des interventions de cette nature;
- La bonification du maillage entre les acteurs communautaires (travailleurs de rue, organismes communautaires, CIUSS, établissements d'enseignement, etc.) et le SPS. Un maillage fort au niveau communautaire favorise grandement la confiance de la population à l'égard du SPS et assure une adéquation entre leurs besoins et la prestation des services;
- L'amélioration de la sécurité routière sur le territoire sur la base de critères objectifs et la perception citoyenne à cet égard (création récente d'un comité *ad hoc* qui proposera des actions prioritaires au conseil municipal en 2021, qui requerront nécessairement des investissements).

[7] En 2014, l'administration municipale avait imposé des compressions budgétaires de l'ordre de 5,0 % au SPS. Ces compressions ont mené en 2015 à la création d'un programme d'amélioration continue des processus administratifs, incluant une analyse de tous les postes de l'organisation.

À moyen terme, la mise à profit de ressources civiles pourrait contribuer à diminuer les coûts associés à la desserte policière, en plus d'améliorer la sécurité des citoyens en permettant à nos policiers de centrer leurs efforts sur leur mission première. Une ouverture est de mise à ce niveau, mais chaque situation doit être évaluée judicieusement, notamment en regard des enjeux de relation de travail et des compétences du personnel civil à s'acquitter de certaines tâches typiquement dévolues aux policiers. De plus, le contrôle de l'étalement urbain et une planification du territoire adéquate et arrimée sur une vision concertée mitigeront les impacts décrits précédemment.

Finalement, le travail en amont au niveau de la disponibilité de ressources spécialisées en santé mentale dans le système de santé serait très certainement profitable, entre autres pour réduire le phénomène des «portes tournantes». Les policiers se retrouvent souvent à traiter à répétition avec une clientèle qui mériterait des soins plus appropriés, dispensés par des professionnels de la santé spécialisés (un champ de compétences qui relève de Québec et dont les coûts ne devraient pas être assumés par les municipalités). En ce sens, il est tout aussi crucial d'assurer la pérennité de projets déjà en place visant ces clientèles vulnérables. Ceux-ci sont pilotés par les organismes communautaires du milieu, qui possèdent des expertises pointues et diversifiées et qui souffrent souvent d'un sous-financement et/ou d'incertitudes reliées à la récurrence des subventions obtenues.

En conclusion, le Service de police de Saguenay, soutenu par son organisation municipale duquel il relève au niveau administratif et transversal, est déjà très bien positionné et outillé pour travailler à la mise en place des solutions qui seront proposées par le Comité consultatif sur la réalité policière, dont les pistes devront:

- Concourir à améliorer concrètement la sécurité publique;
- Susciter l'adhésion citoyenne et l'adhésion des policiers et de leurs partenaires;
- Présenter un caractère pragmatique et durable dont la mise en œuvre peut être réalisée dans un horizon raisonnable;
- Être priorisées en fonction de leur importance et pour respecter la capacité de payer des citoyens.

Sur ce quatrième et dernier point, un fait demeure : un financement équitable de toutes les municipalités et la fin du régime à deux vitesses est la condition *sine qua non* afin de respecter la capacité de payer des citoyens de Saguenay, dans un souci de justice et d'équité envers eux, de même qu'envers tous les contribuables québécois.

RÉFÉRENCES

1. SHAFFER, Marie-Ève (2011). «Le financement des services de police municipaux est inéquitable, dénoncent des syndicats». Publié le 1er février 2011, *Journal Métro :* https://journalmetro.com/actualites/montreal/34577/le-financement-des-services-de-police-municipaux-est-inequitable-denoncent-des-syndicats/

2. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2019). «Projet de règlement modifiant le règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec» : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/lois_reglements/document_explicatif_projet_reglement_2019-12-04.pdf

3. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) (2020). Document de travail à l'attention de la commission de la sécurité publique de l'UMQ sur le livre vert sur la réalité policière au Québec, déposé le 27 août 2020. 16 pages.

4. FÉDÉRATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES MUNICPAUX DU QUÉBEC (FPPMQ) (2019). «Pour un financement équitable des services policiers au Québec» : https://www.fpmq.org/dossiers/pour-un-financement-equitable-des-services-policiers-au-quebec/

5. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). «Bulletin d'analyse de l'indice de vitalité économique des territoires», 15 pages : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/indice-vitalite-economique/bulletin-indice-2018.pdf

6. VILLE DE SAGUENAY (SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE) (2019). «Portrait du milieu – Révision des documents de planification».

7. TREMBLAY, MELOCHE & SCHERRER (2017). «Décroissance démographique et planification du territoire à Saguenay». *Revue canadienne des sciences régionales,* 10 pages *:* http://www.cjrs-rcsr.org/V39/cjrs_rcsr39-1-5TremblayMelocheScherrer.pdf

8. STATISTIQUES CANADA (2019). Étude de Statistique Canada: «Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement» : (https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00001-fra.htm)

ANNEXE I

Tableau 2 : Évolution de la population des 10 villes québécoises les plus peuplées entre 2006 et 2016 [6]

Rang	Municipalité	Population 2006	Population 2016	Différence absolue	Différence 2006/2016 (%)
1	Montréal	1 620 693	1 704 694	84 001	4,9
2	Québec	490 142	531 902	41 760	7,9
3	Laval	368 709	422 993	54 284	12,8
4	Gatineau	242 124	276 245	34 121	12,4
5	Longueuil	229 330	239 700	10 370	4,3
6	Sherbrooke	147 427	161 323	13 896	8,6
7	Saguenay	143 692	145 949	2 257	1,5
8	Lévis	130 006	143 414	13 408	9,3
9	Trois-Rivières	126 323	134 413	8 090	6,0
10	Terrebonne	94 703	111 575	16 872	15,1

Le tableau 2 présente l'évolution de la population des 10 villes québécoises les plus peuplées entre 2006 et 2016. Parmi ces 10 villes, Saguenay est celle qui présente la plus faible croissance démographique (+1,5 %), loin derrière la moyenne québécoise (+8,3 %) pour la même période. La figure 1 présente quant à elle les perspectives démographiques de 2018 à 2036 de trois de ces villes (Trois-Rivières, Sherbrooke et Lévis) en plus de Saguenay.

Figure 1 : Perspectives démographiques de Saguenay et des villes comparables de 2018 à 2036 [6]

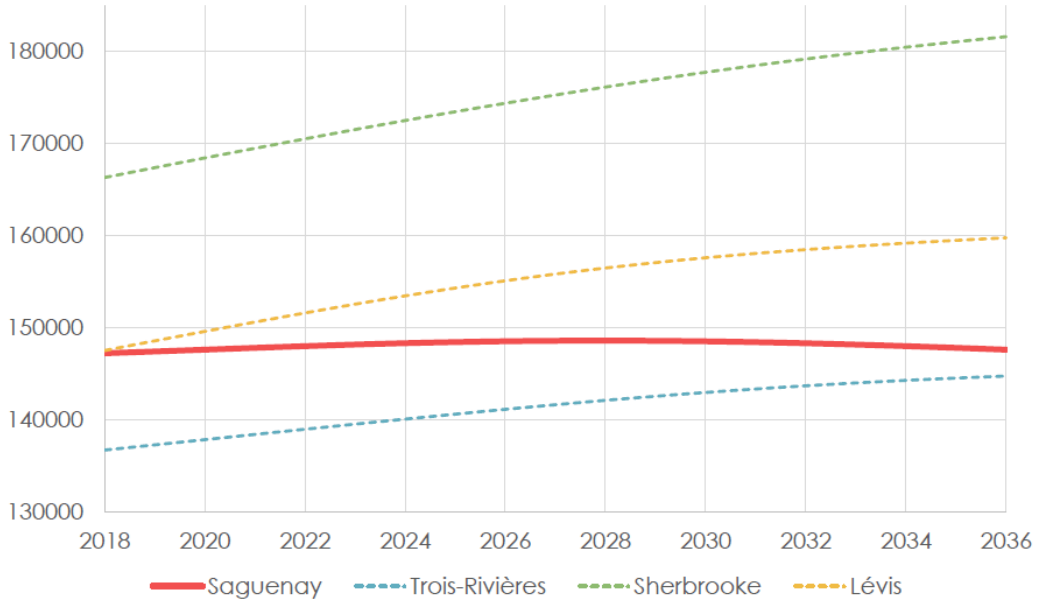

Cette dernière est la seule ville québécoise de plus de 100 000 habitants pour laquelle une stagnation démographique voire un léger déclin plutôt qu'une croissance soutenue est prévue pour la prochaine décennie. Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la croissance démographique de Saguenay connaitra une légère hausse dans les prochaines années avant de diminuer. Au terme de 2036, l'accroissement de la population entre 2016 et 2036 est estimé à 195 habitants. À titre d'exemple, Trois-Rivières, Sherbrooke et Lévis connaitront respectivement une augmentation de 7 465, 14 229 et 11 203 habitants d'ici 2036.

Par ailleurs, d'après *Tremblay, Meloche & Scherrer* (2017) [7], « la croissance future de la population à Saguenay serait essentiellement nourrie par l'accroissement de la population de 65 ans et plus. ». La figure 2 illustre cette croissance des tranches plus âgées de la population de 2021 à 2036. La figure 3, quant à elle, montre l'impact important de ce vieillissement sur le rapport de soutien potentiel, qui représente le ratio entre la population de 15 à 64 ans et celle de 65 ans et plus ; celui-ci diminuera de plus de moitié d'ici 2036.

Figure 2 : Projection de la répartition de la population par tranches d'âge à Saguenay de 2021 à 2036 [6]

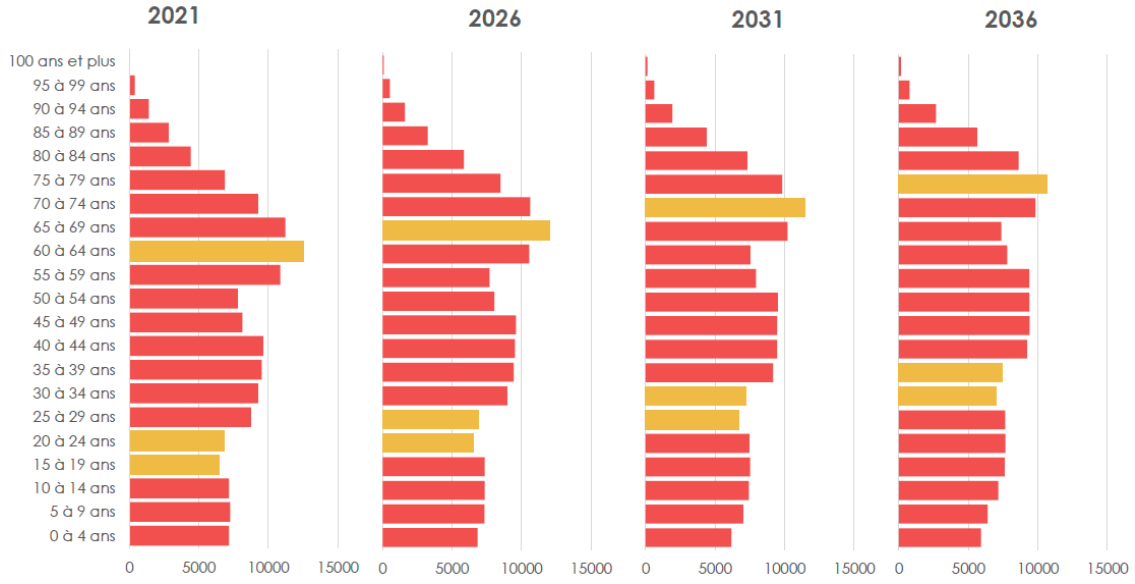

Figure 3 : Évolution et projection de l'indice de soutien potentiel à Saguenay entre 2006 et 2036 [6]

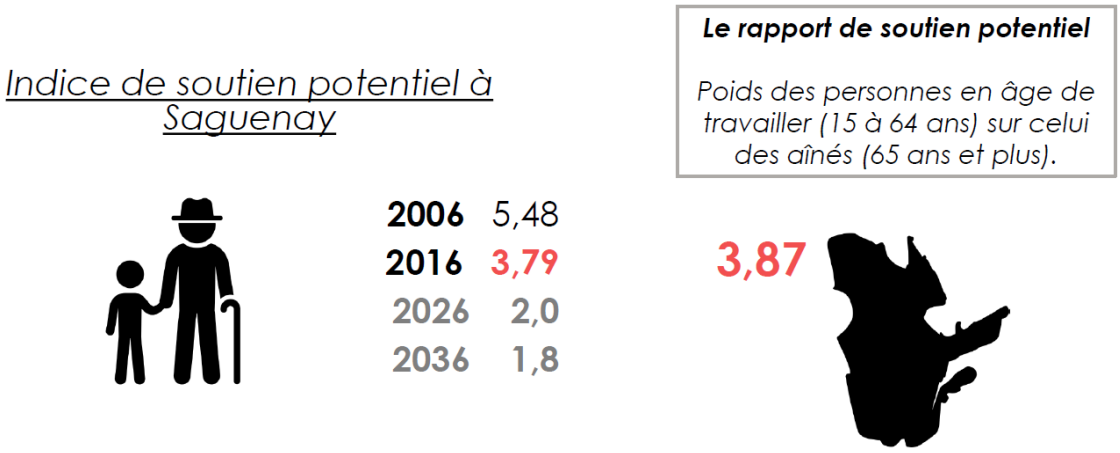

Ainsi, non seulement est-il projeté que la Ville de Saguenay connaisse une légère décroissance démographique d'ici 2036, mais que le poids statistique de sa population active soit lourdement réduit sur la même période.

Pour 2018, le taux de chômage dans la RMR de Saguenay (6,1 %) était légèrement supérieur à ceux affichés par le Québec (5,5 %) et par l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Saguenay s'est chiffré à 48 840 $ en 2017, soit un revenu quelque peu supérieur à celui des ménages résidant au Québec (46 980 $), mais inférieur à celui des ménages résidant au Canada (52 090 $). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était moins élevé à Saguenay (13 %) qu'au Québec (16 %) et qu'au Canada (17 %). Les figures 5 et 6 présentent les données des mêmes paramètres pour la Ville de Saguenay seulement.

Figure 5 : Revenu total médian des ménages de Saguenay et des villes comparables pour 2016 [6]

Figure 6 : Proportion de la population à faible revenu de Saguenay et des villes comparables pour 2016 [6]

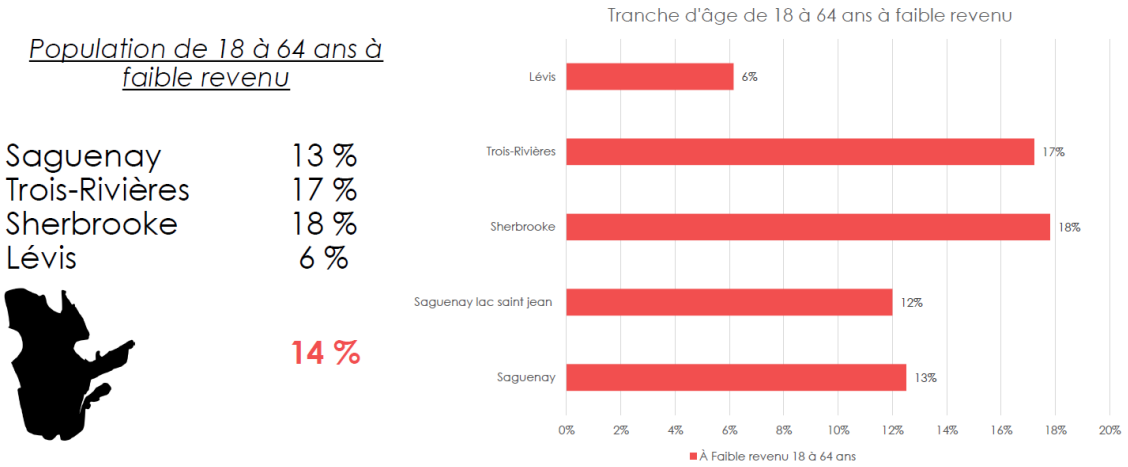

ANNEXE II

Figure 8 : Faits saillants de l'étude de Statistique Canada (2019) : «*Série de profils sur les villes sûres : principaux indicateurs par région métropolitaine de recensement*» [8]

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

En 2014, parmi les résidents de la RMR de Saguenay âgés de 15 ans et plus, près de la moitié (44 %) étaient très satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion qui ne différait pas de façon significative de celle observée au Québec (36 %) ou dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).

Parmi les résidents, 6 sur 10 (61 %) se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %). Les femmes étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (40 % par rapport à 75 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.

Parmi les résidents de la RMR de Saguenay, 1 sur 4 (25 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, soit une proportion semblable à celles observées au Québec (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %). Le tiers (33 %) des résidents ont déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à leur collectivité, une proportion qui ne différait pas de façon significative de celles observées au Québec (28 %) et dans les provinces du pays (25 %). Environ 22 % des résidents de Saguenay ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion équivalente à celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %). La grande majorité (87 %) des résidents de la RMR de Saguenay croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le

reste du Canada, soit une proportion significativement supérieure à celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).

En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de la RMR de Saguenay ont déclaré avoir confiance en la police, ce qui est semblable aux proportions observées au Québec (92 %) et dans les provinces du Canada (91 %).

Crimes déclarés par la police

En 2018, le service de police de Saguenay (SPS) a déclaré un taux de criminalité global de 2 997 affaires pour 100 000 habitants, soit 9 % de moins qu'au Québec (3 304) et 45 % de moins qu'au Canada (5 488). Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par le SPS a diminué de 27 % à Saguenay, alors qu'un recul plus prononcé a été observé au Québec (-35 %) et qu'une baisse plus faible a été notée au Canada (-17 %). Sur la même période, le degré de gravité des crimes a diminué de 29 %; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

En 2018, le SPS a déclaré 1 462 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 18 % inférieur à celui enregistré au Québec (1 774) et de 56 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).

Crimes violents

En 2018, le SPS a déclaré 987 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux moins élevé qu'au Québec (1 078 ou -8 %) et que dans l'ensemble du Canada (1 143 ou -14 %). De 2008 à 2018, le taux de crimes violents à Saguenay a diminué de 9 %, une baisse plus prononcée que celle observée au Québec (une baisse de moins de 1 %), mais plus faible que celle notée au Canada (-14 %). Le degré de gravité des crimes violents perpétrés a augmenté de 12 %, alors que des baisses ont été observées au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %). De 2009 à 2018, ceux commis contre les filles et les femmes se sont légèrement accrus, alors que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes ont enregistré une baisse marquée (+2 % par rapport à -25 %).

Crimes haineux

En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par le SPS était nettement moins élevé dans la RMR de Saguenay (1,2 affaire pour 100 000 habitants), comparativement à ceux notés au Québec (5,4) et au Canada (4,9). De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par le SPS a reculé de 34 %, ce qui contraste avec les hausses observées au Québec (+71 %) et au Canada (+33 %). La proportion de personnes ayant déclaré appartenir à une minorité visible dans la RMR de Saguenay (1,3 %) était nettement plus faible que celle observée au Québec (13,0 %). En comparaison, 4,3 % des résidents de la RMR de Saguenay faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits)

en 2016, une proportion supérieure à celle observée au Québec (2,3 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un faible pourcentage (1,3 %) des résidents, nettement inférieur à ceux notés au Québec (13,7 %). Ces données expliquent peut-être le fait que de 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par le SPS a reculé de 34 %, ce qui contraste avec les hausses observées au Québec (+71 %)

Violence conjugale

En 2018, le SPS a déclaré 263 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit 19 % de moins qu'au Québec (324) et 18 % de moins qu'au Canada (323). La grande majorité (85 %) des victimes étaient de sexe féminin, une proportion plus élevée que celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).

Agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel

Pour le territoire de la Ville de Saguenay, les agressions sexuelles sont passées de 82 dossiers en 2017 à 120 dossiers en 2019. Les autres infractions d'ordre sexuel ont subi une hausse marquée en sur la même période, passant de 54 à 162 dossiers.

Homicides

En 2018 et 2019, le SPS a enregistré 1 homicide/an, ce qui correspond à un taux de 0,59 pour 100 000 habitants. Ce taux est inférieur à ceux notés au Québec (0,99) et au Canada